

Sainte-Thérèse, le 8 décembre 2015

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant Succession Paul-Euclide Miron  
(tourbière montée Kavanagh) à Mont-Tremblant.

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 décembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents demandés. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 13 octobre 2010, 12 pages
2. Rapport d'inspection du 19 juillet 2011, 13 pages
3. Rapport d'inspection du 15 mai 2012, 4 pages
4. Rapport d'inspection du 5 juillet 2012, 4 pages
5. Rapport d'inspection du 14 septembre et 4 octobre 2012, 5 pages
6. Avis professionnel du 24 septembre 2012, 9 pages
7. Sanction administrative pécuniaire du 25 mars 2013, 1 page

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (51 pages)

**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides  
Région : Laurentides

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2011-07-19	Heure d'arrivée : 14 h 33	Heure de départ : 15 h 29
Inspecteur : Isabelle Dorion	Accompagné de : NA	

N° intervention : 300677350	Type d'intervention : Inspection pour suivi d'infraction
N° gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00	N° du rapport d'inspection : 400843668
N° demande : 200287408	Type de demande : Plainte
But de l'inspection : Réaliser une inspection de suivi suite à l'avis d'infraction émis le 14 octobre 2010. Vérifier si des travaux sont toujours en cours ou si des correctifs ont été réalisés.	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Succession Paul-Euclide Miron (tourbière montée Kavanagh)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2123349	Type de lieu : Tourbière
Localisation du lieu inspecté : A l'est de la montée Kavanagh	
Coordonnées géographiques du lieu : 46,140608 -74,553809	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Succession Paul-Euclide Miron	Propriétaire	53-54	Y2086756

<b>Conditions météo</b>
Nuageux, environ 27°C

<b>Personnes rencontrées</b>		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

<b>Mode d'identification</b>			
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

<b>Plainte</b>			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 34	Nombre de photos annexées au rapport : 17
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Isabelle Dorion avec un appareil photo de type Canon Power Shot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\doris01	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf	

<b>Autres pièces annexées au rapport</b>		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte		Localisations des orientations de prises photographiques et des relevés géoréférencés, inspection du 19 juillet 2011, Mont-Tremblant
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Localisation des relevés géoréférencés, inspection du 19 juillet 2011, Mont-Tremblant
		Orthophoto superposant les relevés géoréférencés des inspections du 13 octobre 2010 et du 19 juillet 2011

Date de l'inspection : 19 juillet 2011	No de gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00
--	--

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

**2. Mise en contexte (facultatif)**

Cette inspection fait suite à l'avis d'infraction émis le 14 octobre 2010 relativement à des travaux d'excavation dans une tourbière et un cours d'eau. La Succession Paul-Euclide Miron, propriétaire d'une partie du lot 522, rang 7, cadastre du canton de Salaberry a mandaté 23-24 pour la représenter. Une consultante a été mandatée pour réaliser un plan des correctifs et déposer une demande de certificat d'autorisation à notre Ministère pour notamment restaurer la tourbière. Une réunion devait avoir lieu, selon Me Morissette, le 13 juillet 2011 entre la Succession et la consultante afin qu'elle leur présente la demande d'autorisation qu'elle déposerait au MDDEP pour encadrer les correctifs. En absence de nouvelles de la part de 23-24 malgré un appel téléphonique et un courriel, une inspection contemporaine est réalisée.

**3. Description de l'inspection**

Je débute l'inspection sur la montée Kavanagh (GPS 238) et longe vers l'est la tranchée située dans la pinède (photo 1). Il n'y a pas d'eau observée dans la tranchée. Cette tranchée bifurque et s'oriente ensuite vers le sud (GPS 239 photo 2). De l'eau est observable au fond de la tranchée et des amas de végétation sont visibles sur les tas de sable à proximité de la tranchée. Quelques mètres plus au sud, une seconde tranchée est orientée vers l'est. Les eaux présentant une coloration rouille s'écoulent vers l'est et vers le sud (photo 3). Les tranchées présentent une hauteur estimée entre 1 mètre et 1,5 mètre.

La tranchée s'écoulant vers l'est rejoint un cours d'eau dont les eaux s'écoulent vers le sud (GPS 240 photo 4). La démonstration permettant d'affirmer que cet écoulement d'eau correspond à la définition de cours d'eau figure dans le rapport réalisé suite à l'inspection du 2010-10-13. Les tas de sable à proximité du cours d'eau présentent des amas de végétation (photo 4).

Une première tranchée (tranchée A) orientée est-ouest est observable environ 1 mètre en amont sur le cours d'eau (GPS 240 photo 5). L'extrémité de cette tranchée est localisée au point GPS 242 (photo 6) et le sol de part et d'autre de la tranchée présente une accumulation de tourbe supérieure à 30 cm. Aucune implantation de végétation n'est observée sur les abords tourbeux de la tranchée. Une affiche orangée supportée par un poteau métallique est installée à l'extrémité amont de la tranchée.

La tourbière est dominée par les éricacées (kalmia à feuilles étroites, bleuets, lédon du Groenland), ainsi que des mélèzes et épinettes noires (photo 7). De la sphaigne recouvre le sol.

Plus en aval sur le cours d'eau, un tuyau d'une largeur d'environ 30 cm a été installé sous une traverse de cours d'eau. Le tuyau a une largeur inférieure à la moitié de la largeur du cours d'eau (photo 9). La traverse du cours d'eau est recouverte de sol sablonneux et se continue dans la tourbière (GPS 243 photo 8). Un décrochement de sol tourbeux est observé sur la rive abrupte du cours d'eau (GPS 246 photo 11).

Une seconde tranchée (tranchée B) est localisée au GPS 245 (photo 10) dans la tourbière. La section aval de la tranchée présente un sol sablonneux alors que la section amont présente un sol tourbeux. Une affiche orangée est présente à l'extrémité amont de la tranchée B.

Une zone dénudée de forêt et aplanie, principalement sablonneuse, est observée entre les GPS 247 et 252, sur la rive ouest du cours d'eau (photo 12). Cette zone était aussi présente lors de l'inspection du 2010-10-13. Autour du GPS 248, une section de cette zone aplanie est plutôt tourbeuse et présente une traverse du cours d'eau avec tuyau.

Une troisième tranchée (tranchée C) orientée vers l'est est observée à partir du GPS 251. Des ramifications sous forme de tranchées réalisées dans l'axe nord-sud sont rattachées à la tranchée C. Les ramifications ont été réalisées entièrement dans la tourbière (photos 13-14). La tourbe excavée déposée sur les abords des tranchées et des ramifications présente quelques rares amas de végétation éparses. Un écoulement d'eau rapide vers l'ouest est observable dans la tranchée C. Des algues vertes filamenteuses sont aussi observées.

Une traverse de cours d'eau est relevée au GPS 252 et constitue la limite sud des travaux d'excavation du cours d'eau. La section du cours d'eau située au sud de cette section présente de la végétation sur les talus, ainsi que des arbres sur les replats (photo 15).

Une seconde tranchée principale s'écoulant vers le sud est située à l'ouest de la première tranchée, dans un sol sablonneux (GPS 254). Cette dépression a été identifiée comme un cours d'eau intermittent par le consultant mandaté par le responsable des travaux (voir

**3. Description de l'inspection**

rapport suite à l'inspection du 2010-10-13). Les talus abrupts présentent des signes d'érosion (photos 16 et 17).

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

Un entretien téléphonique a été tenu avec l'avocat 23-24 mandaté pour représenter la Succession. Une rencontre devait être tenue le 20 juin entre la Succession et la consultante au dossier, 23-24. Un courriel acheminé le 17 juin par m'informe le 17 juin que la rencontre est remise au 13 juillet. Autour du 14 juillet, je contacte par téléphone le bureau de 23-24. Une dame m'informe qu'il est à la Cour. Je demande un retour d'appel. En l'absence de retour d'appel, le vendredi 15 juillet PM, un courriel est acheminé à 23-24 où un compte-rendu des orientations retenues lors de la rencontre est exigé pour le 21 juillet. Le 18 juillet AM, un courriel de la part d'un conseil de 23-24 est acheminé afin de m'informer de ses vacances et de son retour vers la fin juillet.

Un second courriel est acheminé à Me 23-24 le 2 août où il y est demandé de nous soumettre par écrit les orientations retenues par la Succession lors de la rencontre du 13 juillet dernier. Le 2 août en fin de journée, Mme 23-24 laisse un message sur ma boîte vocale. Elle mentionne qu'il y a eu changement de procureur. Un message est laissé à une réceptionniste de 23-24 le 3 août en fin d'avant-midi.

**5. Conclusion**

En comparant les photographies réalisées lors de l'inspection du 13 octobre 2010 avec les observations relevées lors de la présente inspection, il est constaté que sur les sols sablonneux, des amas de végétation se sont implantés sur les tas de sable, sur les abords et les replats des tranchées, ainsi qu'en rive du cours d'eau situé à la limite ouest de la tourbière. Ces observations et comparaisons permettent d'affirmer qu'il n'y a pas eu de travaux récents sur les tranchées et le cours d'eau creusés en sols sablonneux.

Le cours d'eau à la limite ouest de la tourbière présente des signes importants d'érosion des rives et les tuyaux installés sous les traverses de sol ne sont pas de dimensions adéquates pour assurer le libre écoulement des eaux. L'écoulement d'eau nord-sud situé à l'ouest du cours d'eau présente aussi d'importants signes d'érosion.

Trois tranchées dans la tourbière ont été observées. La section en amont du cours, où se situe une quatrième tranchée répertoriée lors de l'inspection du 2010-10-13 n'a pas été inspectée. La localisation géoréférencée des extrémités des tranchées correspond aux extrémités relevées le 2010-10-13. Ceci nous permet d'affirmer qu'il n'y a pas apparence de travaux récents dans la tourbière.

La tourbière dans laquelle des tranchées ont été creusées correspond, par sa composition floristique à une tourbière ombrotrophe typique. La réimplantation pratiquement nulle de la végétation dans les tranchées réalisées dans la tourbière et sur les amas de tourbe excavés, ainsi que l'écoulement rapide d'eau de la tranchée C nous permettent d'affirmer que des techniques de restauration doivent impérativement être mises en oeuvre pour préserver l'intégrité de la tourbière ombrotrophe. L'implantation naturelle de la végétation n'est visiblement pas efficace dans la tourbière.

**6. Recommandations**

Transférer le dossier au département des enquêtes.

Exiger une remise en état des lieux, selon des techniques approuvées par des spécialistes.

Signature :

Date de rédaction : 2011-08-03

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Sophie Daigneault

Fonction : Coordonnatrice

Signature :

Date : 23/08/11

Commentaires :

**Annexe - Photos**

Photo no : 1

Fichier : IMG\_7866

Description :

Tranchée dans la pinède,  
perpendiculaire à la montée Kavanagh



Photo no : 2

Fichier : IMG\_7867

Description :

Tranchée ouest s'écoulant vers le sud  
parallèle à la montée Kavanagh

Végétation sur tas de sable (flèche)



Photo no : 3

Fichier : IMG\_7868

Description :

Eau de coloration rouille observée  
dans les tranchées.

Sens d'écoulement des eaux (flèches).



## Annexe - Photos

Photo no : 4

Fichier : IMG\_7871

Description :

Cours d'eau s'écoulant vers le sud.  
Amas de végétation établie sur les rives. Tas de sable (flèche).



Photo no : 5

Fichier : IMG\_7872

Description :

Vue à partir de l'extrémité aval de la tranchée A, réalisée dans la tourbière. L'extrémité amont de la tranchée est identifiée par une affiche orangée (encadrée).



Photo no : 6

Fichier : IMG\_7873

Description :

Extrémité amont de la tranchée A.  
Affiche orangée (encadrée). Noter le sol tourbeux.



Annexe - Photos

Photo no : 7

Fichier : IMG\_7877

Description :

Vue de la tourbière ombrotrophe dominée par les éricacées, le mélèze et l'épinette noire.



Photo no : 8

Fichier : IMG\_7879

Description :

Traverse du cours d'eau et ouverture dans la tourbière avec sol sablonneux.



Photo no : 9

Fichier : IMG\_7881

Description :

Tuyau installé dans le cours d'eau sous la traverse de cours d'eau. Tuyau d'une largeur moindre que la moitié de la largeur du cours d'eau.





## Annexe - Photos

Photo no : 10

Fichier : IMG\_7883

Description :

Tranchée B dans la tourbière. Section sablonneuse en aval et tourbeuse en amont (flèche). Extrémité amont identifiée d'une affiche orange (encadré).



Photo no : 11

Fichier : IMG\_7885

Description :

Décrochement de tourbe sur la rive abrupte du cours d'eau.



Photo no : 12

Fichier : IMG\_7889

Description :

Zone aplanie sablonneuse, présentant une section tourbeuse (flèche rouge).

Érosion et décrochements des rives du cours d'eau.



**Annexe - Photos**

Photo no : 13

Fichier : IMG\_7891

Description :

Vue à partir de l'extrémité nord de la tranchée C.

Noter la tourbe excavée et la faible réimplantation naturelle de la végétation.



Photo no : 14

Fichier : IMG\_7894

Description :

Tranchée C creusée dans la tourbière. Débit d'eau s'écoulant vers l'ouest (flèche). Noter le sol tourbeux.



Photo no : 15

Fichier : IMG\_7885

Description :

Vue au sud de la limite du terrain aplani, où le cours d'eau n'a pas été excavé dernièrement.

Végétation dans les talus et arbres sur les replats du cours d'eau.



**Annexe - Photos**

**Photo no : 16**

**Fichier : IMG\_7897**

**Description :**

**Dépression ouest, vue vers l'amont à partir du ponceau. Haut de talus instable.**



**Photo no : 17**

**Fichier : IMG\_7898**

**Description :**

**Dépression ouest, vue vers l'aval à partir du ponceau. Talus instables.**

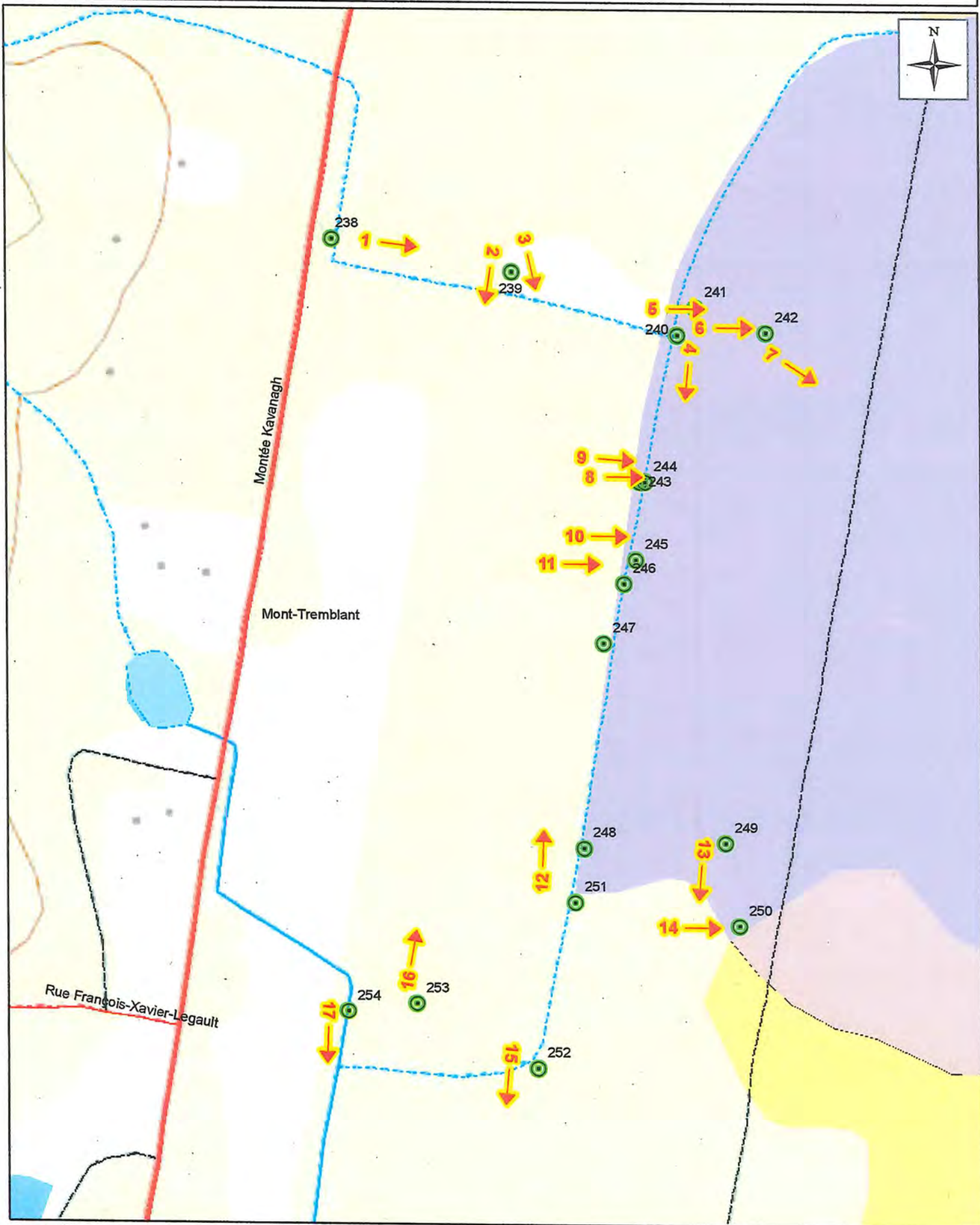


**Photo no : 18**

**Fichier :**

**Description :**

# Localisations des orientations de prises photographiques et des relevés géoréférencés, inspection du 19 juillet 2011, Mont-Tremblant



**LÉGENDE :**

- 240 Point géoréférencé
- ➔ 1 no de la photo et angle de prise de vue
- Milieux humides écoforestiers:
- Herbaçaie
- Marécage résineux très pauvre
- Marécage résineux riche

Échelle : Mètres

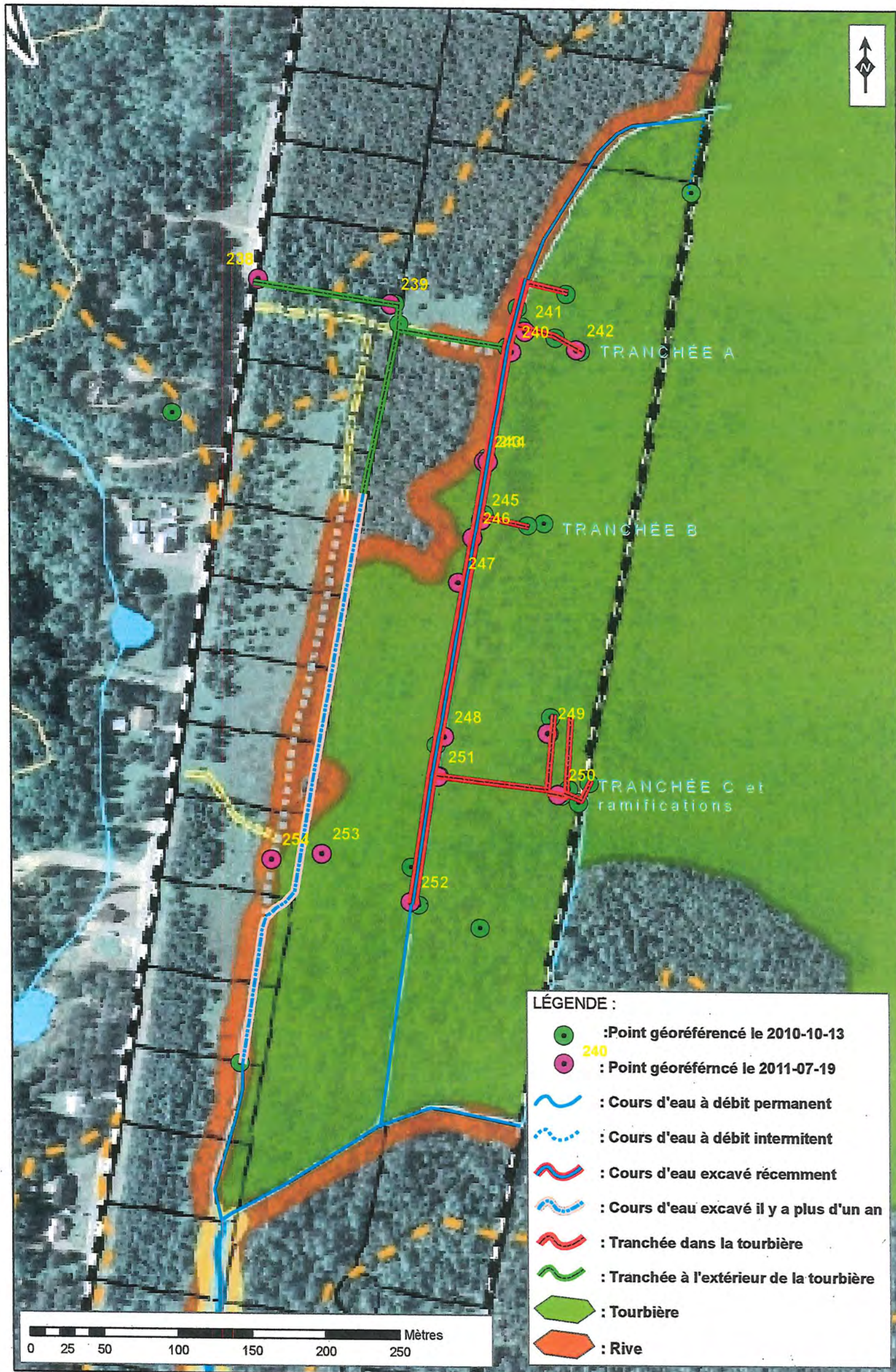
Source des données :  
 Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : © Gouvernement du Québec  
 Orthophotographies : © Gouvernement du Québec  
 ou © Communauté métropolitaine de Montréal  
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.

Réalisé par :  
 Isabelle Dorion

Ministère du  
 Développement durable,  
 de l'Environnement  
 et des Parcs



Orthophoto superposant les relevés géoréférencés lors des inspections du 13 octobre 2010 et du 19 juillet 2011.

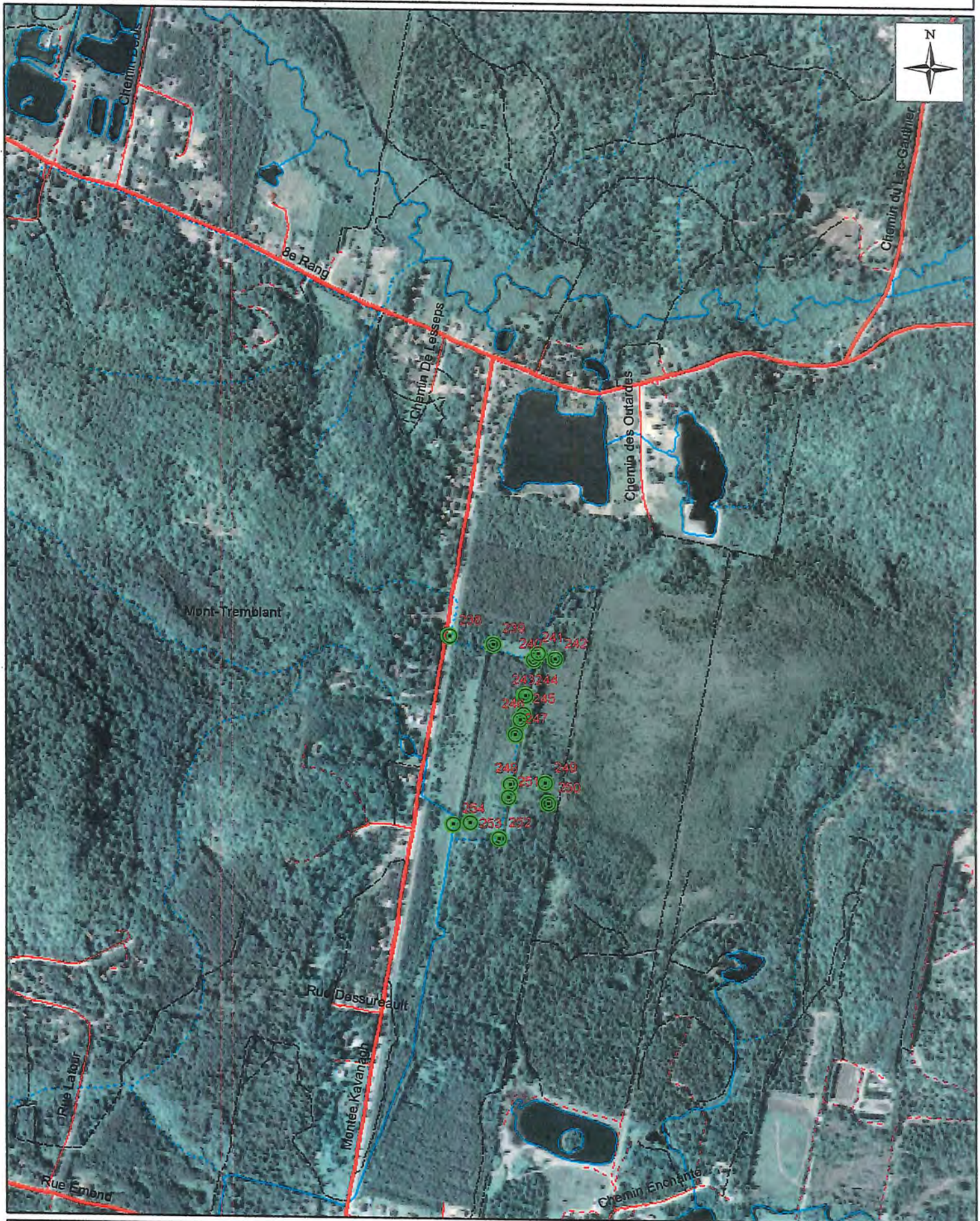


Sources des données:  
Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : Gouvernement du Québec  
Orthophotographies : Gouvernement du Québec ou Communauté urbaine de Montréal



Réalisé par : Marc Guénette


Modifié par : Isabelle Dorion

# Localisations des relevés géoréférencés, inspection du 19 juillet 2011, Mont-Tremblant



## LÉGENDE :

-  Point géoréférencé
-  no de la photo et angle de prise de vue

Échelle :  Mètres  
0 70 140 280 420 560 700

### Source des données :

Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : © Gouvernement du Québec  
Orthophotographies : © Gouvernement du Québec  
ou © Communauté métropolitaine de Montréal

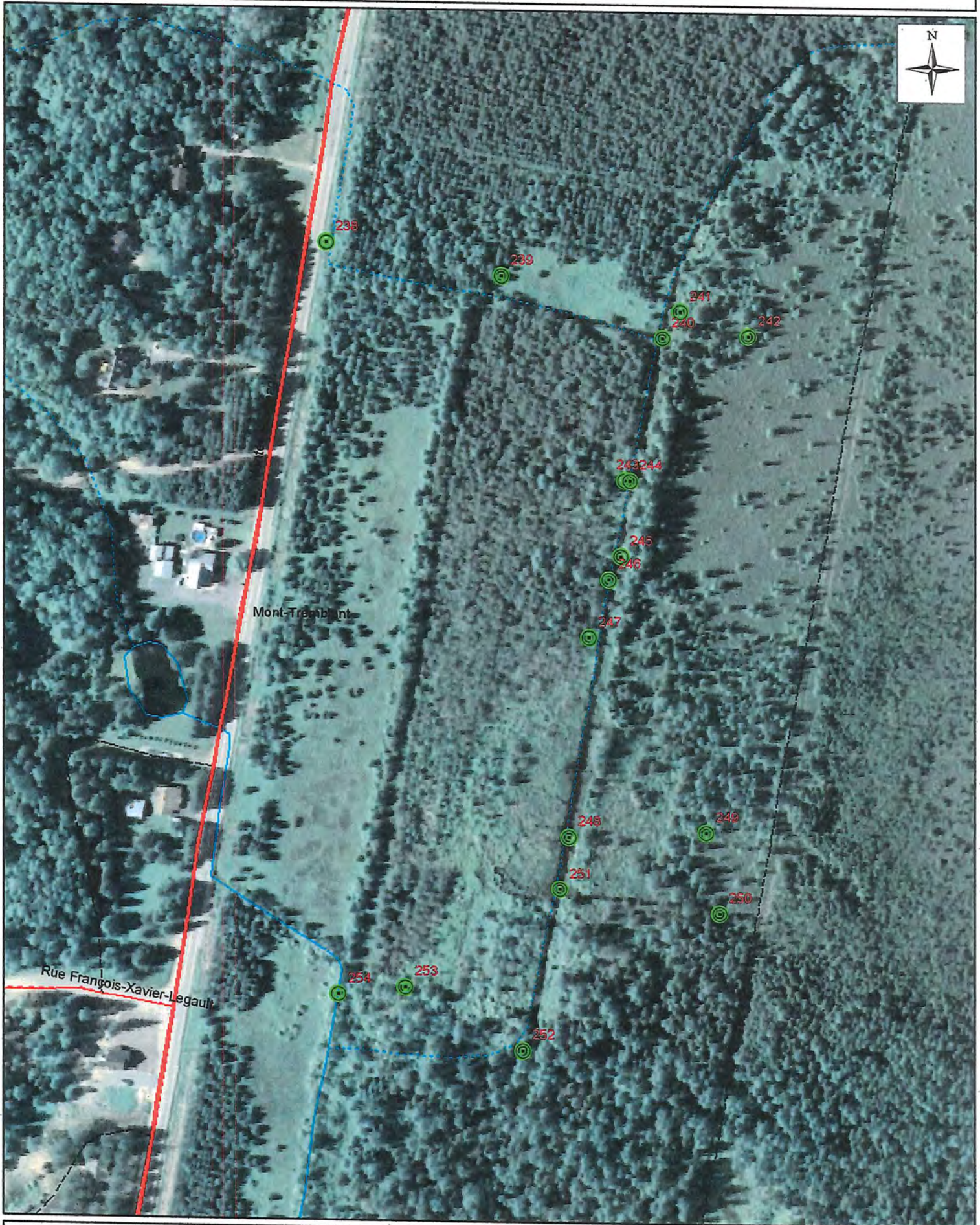
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.

Réalisé par :  
Isabelle Dorion



Ministère du  
Développement durable,  
de l'Environnement  
et des Parcs


Québec 

# Localisations des relevés géoréférencés, inspection du 19 juillet 2011, Mont-Tremblant



## LÉGENDE :

-  Point géoréférencé
-  no de la photo et angle de prise de vue

Échelle :  Mètres  
0 15 30 60 90 120 150

### Source des données :

Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : © Gouvernement du Québec  
Orthophotographies : © Gouvernement du Québec  
ou © Communauté métropolitaine de Montréal

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.

Réalisé par :  
Isabelle Dorion

Ministère du  
Développement durable,  
de l'Environnement  
et des Parcs

Québec 

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec  
Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides  
Région de Laurentides  
Bureau de Sainte-Thérèse

## 1. Identification

Date de l'inspection : 2010-10-13 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 10 h 05	Heure de départ : 13 h 07
Inspecteur : Marc Guénette	Accompagné de :	

No intervention : 300616131	No gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00
Type d'intervention : Inspection	No document : 400761548
Type de demande liée :	No demande : 200287408
But de l'inspection : Vérifier le bien fondé de la plainte concernant des travaux qui auraient eu lieu dans un milieu humide et qui auraient asséchés la nappe phréatique du secteur.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Succession Paul-Euclide Miron	
Nom usuel du lieu	
Localisation du lieu inspecté (adresse civile, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : Lot 522, rang 7, cadastre du canton de Salaberry Terrain à l'est de la montée Kavanagh et au nord du chemin Miron	
No du lieu : X2123349	Type de lieu : Tourbière
Coordonnées géographiques (UTM, NAD83, zone 18T): X : 534462 Y : 5109767	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Denis Miron Claude Miron Claudette Miron	53-54	Y2086756

Conditions météo
Ensoleillé, 16°C

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Serge Léonard	Directeur, serv. de l'environnement, Mont-Tremblant	819-425-8614 (2411)
Fannie Allard-Richard	Inspectrice des bâtiments, Mont-Tremblant	819-425-8614 (6424)
53-54	résident	

Mode d'identification
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.



**Photos numériques**

Nombre de photos prises : 38

Nombre de photos annexées : 19 Utilisées : 25

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Olympus Stylus Tough-6000.

Les photos originales sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\guema02\.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune, à ma connaissance, n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos panoramiques qui ont été assemblées à l'aide du logiciel Canon PhotoStitch 3.1.

**Autres pièces annexées**

	No.	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

**Échantillons**

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

## 2. Mise en contexte (facultatif)

## 3. Description de l'inspection

En compagnie du directeur du service de l'environnement et de l'inspectrice des bâtiments de la Ville de Mont-Tremblant, nous débutons l'inspection du lot 522 à partir d'une tranchée aménagée jusqu'au chemin Kavanagh. Cette tranchée traverse une plantation de pins sur une distance de près de 90 mètres. Il n'y a pas d'eau dans cette section. Les talus ainsi que le fond sont composés de sable (photo 1). Au point GPS 1, la tranchée bifurque de 90 degrés et se poursuit vers le sud. À quelques mètres au sud, une seconde tranchée se poursuit également vers l'est, à 90 degrés de l'autre tranchée (photo 2). À partir de ce point, de l'eau est visible au fond de la tranchée. Nous avons suivi cette seconde tranchée jusqu'au bout (point GPS 2).

À partir de cet endroit, une tranchée principale a été creusée orientée nord-sud. De l'eau s'écoule dans cette tranchée. Tout le long de cette tranchée, sur une distance de 430 mètres, les talus sont verticaux et des tas de sable sont présents au sol du côté ouest (photos 3 et 4 et 5). Aucune végétation herbacée n'a été constatée sur ces tas de sable. À certains endroits, des traces de machinerie sont observables au sol (photo 6). Trois ponceaux sont installés dans cette section. La largeur moyenne de cette tranchée est de 2,2 mètres et la profondeur est d'environ 1,15 mètres. Des poissons ont été aperçus à la limite sud des travaux.

À une distance de 25 mètres en amont de l'intersection mentionnée précédemment, nous constatons que les talus sont moins abrupts et qu'il n'y a plus de tas de sable déposés le long de la tranchée (sauf quelques tas où la végétation herbacée est très bien établie) (photo 7). Toujours au nord, la dépression longe la plantation de pins et se termine à la limite d'une tourbière, dominée par des éricacées et des mélèzes laricins. Dans la tourbière, j'ai constaté que de l'eau s'écoulait dans un petit lit d'une profondeur et d'une largeur moyenne de 40 cm et ce, sur une distance d'environ 50 mètres.

Le long de la tranchée creusée nord-sud, nous avons constaté 4 tranchées qui sont creusées du côté est, dans la tourbière. La première tranchée, la plus au nord, mesure environ 27 mètres et n'avait pas d'eau au fond. Cette tranchée a une faible profondeur, soit de près de 30 cm, et se termine à la limite des éricacées de la tourbière (photo 8).

Une seconde tranchée a été aménagée à quelques mètres au sud de la première. Cette tranchée est d'une longueur de 50 mètres et a, en moyenne, une profondeur de 2 mètres et une largeur de 2,8 mètres (photo 9). Il était facile d'observer la limite de la tourbe et du sable dans la tranchée (photo 10). L'épaisseur de tourbe était supérieure à 1 mètre au bout de la tranchée. Il y avait un peu d'écoulement d'eau dans cette tranchée. Le matériel excavé a été déposé du côté sud de la tranchée. Des traces de machinerie sont observables au sol (photo 11).

Il y a une troisième tranchée qui a été creusée à 130 mètres au sud de la seconde. Cette tranchée mesure environ 35 mètres de long, la largeur moyenne est de 2,6 mètres et la profondeur a été mesurée à 2 mètres (photo 12). Il y a également plus de 1 mètre de tourbe au bout de la tranchée (photo 13).

À 180 mètres au sud de la troisième tranchée, une autre tranchée est creusée en direction est (photo 14). Cette tranchée se prolonge sur une distance de 100 mètres vers l'est. Dans les derniers 20 derniers mètres, 3 tranchées secondaires sont creusées en direction nord (perpendiculairement à la tranchée) (photo 15). Deux mesurent 50 mètres de longueur (photo 16) et la dernière mesure environ 10 mètres de longueur (photo 17). La profondeur moyenne des tranchées à la limite de la jonction est de 1,5 mètres et la largeur se situe autour de 1,8 mètres. De l'eau suintait à plusieurs endroits dans le sol excavé et cette eau s'écoulait dans la tranchée pour se diriger vers la tranchée principale. À ce niveau, il y a plus de 1 mètre de tourbe.

À plusieurs endroits, des piquets munis de carrés orange sont plantés dans la tourbière. Près de ces piquets, le sol est remanié (photo 18).

D'autres travaux d'excavation ont été réalisés dans la dépression qui s'écoule nord-sud et qui est située à 80 mètres à l'ouest de la tranchée principale. Des tas de sable sont également présents le long de cette dépression mais de la végétation herbacée commence à s'implanter graduellement dans ces tas. Dans la partie sud, à l'est de la dépression, le sol est nivelé et aucune végétation n'est présente (photo 19).

Finalement, je me suis dirigé aux lacs artificiels situés au nord du lot 522. J'ai rencontré un résident du secteur qui m'a expliqué que le niveau du lac était très bas cet été. En fait, depuis qu'il habite à cet endroit (53-54) le lac n'aurait jamais été aussi bas. Il m'explique que le niveau de l'eau habituel se situerait environ au piquet de bois qu'il a planté sur son terrain. Le niveau actuel serait de presque 1 pied plus bas que le niveau normal en été, selon ce résident. Cet été, le niveau aurait été environ un pied plus bas que le niveau actuel (donc 2 pieds plus bas que le niveau habituel).

#### 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Selon les informations recueillies, le responsable des travaux auraient fait réalisé en 2008 un rapport biologique du lot 522. Ce rapport identifie la présence de 2 cours d'eau sur le lot ainsi que la présence d'un milieu humide. Un plan détaillé a été réalisé, le 8 octobre 2008, par la firme mandatée par le propriétaire. Selon la Ville de Mont-Tremblant, les travaux d'excavation auraient été réalisés après que le propriétaire ait fait faire le rapport.

#### 5. Conclusion

Plusieurs travaux d'excavation ont été réalisés sur le lot 522. Certains semblent récents (traces de machinerie au sol) et d'autres semblent plus vieux (végétation sur les tas déposés le long des dépressions).

En référence à la cartographie des milieux humides qui a été réalisée à partir des données des cartes écoforestières numériques du 3e inventaire décennal (1 : 20 000), grâce à une entente sur l'échange d'informations conclue entre le MRNF et Canards Illimités Canada (CIC), une tourbière est cartographiée à l'est de la tranchée principale. Cette cartographie correspond également au plan réalisé par la firme d'experts en environnement mandatée par le propriétaire. Sur le terrain, cette tourbière est caractérisée par une épaisseur de sol organique mal décomposé (tourbe humique) supérieure à 30 cm et par la présence d'espèces typiques des tourbières, soit des éricacées et des mélèzes laricins. Par conséquent, les quatre tranchées réalisées à l'est de la tranchée principale ont été creusées dans une tourbière et les travaux sont donc en infraction au deuxième alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En ce qui concerne les tranchées orientées nord-sud, nous devons déterminer si les travaux ont été réalisés dans un cours d'eau ou non afin de déterminer s'il y a une autre infraction à la LQE. En référence à la base de données topographique du Québec (BDTQ), à la carte topographique datant de 1980 ainsi qu'à la carte cadastrale datant également de 1980, nous pouvons constater qu'un cours d'eau à débit intermittent est cartographié au même endroit que la tranchée principale orientée nord-sud et qui est cartographié à la limite de la tourbière. Ces informations nous permettent de conclure que la dépression située la plus à l'est, soit celle à la limite de la tourbière, est considérée comme un cours d'eau au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement. Par conséquent, les travaux réalisés récemment dans ce cours d'eau sont en infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement car ses travaux auraient été réalisés à des fins commerciales (développement domiciliaire).

Concernant la deuxième dépression située à l'ouest du cours d'eau, il est plus difficile de déterminer s'il s'agit d'un cours d'eau ou d'un fossé. Effectivement, les cartes n'identifient pas cette dépression comme un cours d'eau. Toutefois, il est à noter que le plan réalisé par la firme de consultants en environnement identifie cette deuxième dépression comme un cours d'eau à débit intermittent, jusqu'à un certain niveau. Bien que les travaux d'excavation puissent avoir été réalisés il y a plusieurs années, à cause de la végétation herbacée s'est établie sur les tas de terre déposés le long du cours d'eau, il demeure que les travaux sont en infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement. Toutefois, le délai de prescription est possiblement dépassé pour cette section du cours d'eau car les travaux doivent certainement dater de plus de 2 ans. Les correctifs devraient se concentrer principalement à la stabilisation des talus et des rives.

En résumé, les travaux réalisés récemment consistent donc à l'excavation du littoral d'un cours d'eau sur une longueur de 430 mètres et à des travaux d'excavation dans une tourbière qui sont en infraction au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Comme des poissons ont été observés dans le cours d'eau, il est possible que les travaux soient également en infraction à la Loi sur les pêches, Loi appliquée par le MRNF.

Finalement, certaines informations mentionnent que depuis les travaux d'excavation sur le lot 522, certains puits de surface de résidences situées en périphérie des travaux auraient connues une baisse drastique du niveau de l'eau cet été, tout comme les lacs artificiels situés au nord des travaux. Bien qu'il soit possible que ces travaux puissent avoir eu un impact sur la nappe phréatique du secteur, il est toutefois impossible de statuer que ces travaux puissent avoir créés un impact significatif aussi loin que les lacs et les puits. D'autres facteurs pourraient avoir contribué à l'assèchement des puits des résidences et des lacs, comme par exemple la saison estivale 2010 extrêmement sèche qui aurait certainement pu causer un rabaissement significatif naturel de la nappe souterraine. À mon avis, seule une étude hydrogéologique du secteur permettrait de déterminer si les travaux d'excavation ont causé un rabaissement de la nappe phréatique. D'une manière ou d'une autre, aucun règlement ou Loi ne s'applique dans le cas de travaux qui occasionne un assèchement de puits. Seuls des recours civils pourraient être entamés par les propriétaires visés.

## 6. Recommandations

- Envoyer un avis d'infraction aux propriétaires
- Informer le MRNF
- Assurer un suivi

Signature :

Date de rédaction: 2010-10-21  
Année / mois / jour

## 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Sophie Daianeault

Fonction : Coordinatrice, secteurs hydrique et municipal

Signature :

Date : 10/10/25  
Année / mois / jour

Commentaires :

Date de l'inspection :

No de gestion documentaire :

**Annexe - Photos**

**Photo no : 1**

**Fichier : PA130651.JPG**

**Description :**

Fossé creusé dans la pinède, à partir de la montée Kavanagh.



**Photo no : 2**

**Fichier : PA130652.JPG**

**Description :**

Autres fossés creusés sur le lot 522. À partir de ce point, de l'eau est présente au fond de la tranchée.




**Photo no : 3**


**Fichier : PA130655.JPG**

**Description :**

Cours d'eau en direction sud. On peut voir les tas de sable laissés sur un côté du cours d'eau et les talus très abrupts.



<b>Photo no : 4</b>	
<b>Fichier : PA130663.JPG</b>	
<b>Description :</b> Autre aperçu du cours d'eau affecté par les travaux d'excavation.	

<b>Photo no : 5</b>	
<b>Fichier : PA130687.JPG</b>	
<b>Description :</b> Autre aperçu du cours d'eau affecté par les travaux d'excavation.	

<b>Photo no : 6</b>	
<b>Fichier : PA130664.JPG</b>	
<b>Description :</b> Traces de machinerie observable sur le sable le long du cours d'eau affecté par les travaux d'excavation.	

**Photo no : 7**

**Fichier : PA130654.JPG**

**Description :**

La section en avant-plan démontre une portion du cours d'eau touché par les travaux d'excavation. À l'arrière-plan, les talus composés de végétation herbacée témoignent qu'il n'y a pas eu de travaux récents. La flèche indique une tranchée effectuée vers la tourbière (à droite).



**Photo no : 8**

**Fichier : PA130656.JPG**

**Description :**

Tranchée (1<sup>ère</sup>) creusée dans la tourbière



**Photo no : 9**

**Fichier : PA130658.JPG**

**Description :**

Autre tranchée (2<sup>e</sup>) réalisée dans la tourbière.



**Photo no : 10**

**Fichier : PA130660 (Small).JPG**

**Description :**

On peut apercevoir facilement la limite entre la tourbe (en brun foncé) et le sable (en brun pâle).



**Photo no : 11**

**Fichier : PA130661 + PA130662.JPG**

**Description :** Traces de machinerie dans le sable déposé le long de la 2<sup>e</sup> tranchée.



**Photo no : 12**

**Fichier : PA130669.JPG**

**Description :**

Autre tranchée (3<sup>e</sup>) effectuée en direction de la tourbière.





**Photo no : 13**

**Fichier : PA130668.JPG**

**Description :**

3<sup>e</sup> tranchée effectuée dans la tourbière.



**Photo no : 14**

**Fichier : PA130681.JPG**

**Description :**

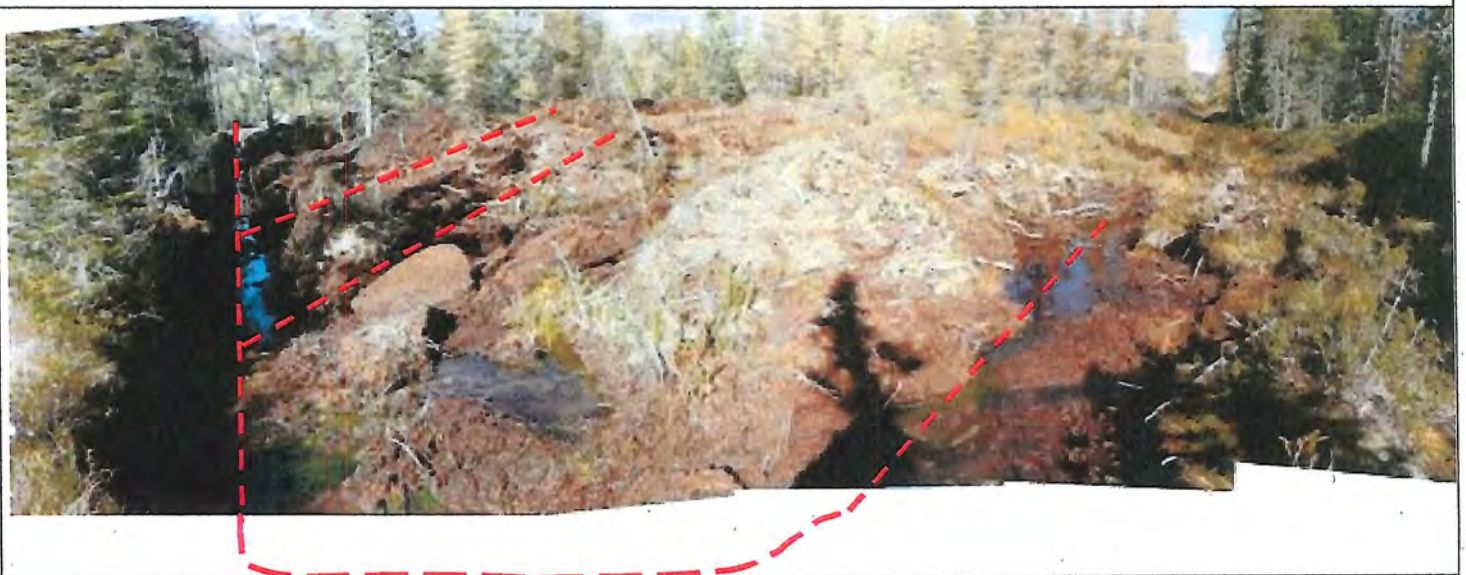
4<sup>e</sup> tranchée creusée dans la tourbière, à partir du cours d'eau. On peut voir sur cette photo la délimitation entre la tourbe et le sable (flèche).



**Photo no : 15**

**Fichier : PA130677 à PA130680.JPG**

**Description :** Aperçu général des tranchées effectuées dans la tourbière. Les lignes indiquent la localisation des tranchées dans ce secteur.



**Photo no : 16**

**Fichier : PA130673 à PA130675.JPG**

**Description :** Deux des trois tranchées creusées dans la tourbière.



**Photo no : 17**

**Fichier : PA130676.JPG**

**Description :**

Dernière des trois tranchées secondaires creusée dans la tourbière.




**Photo no : 18**

**Fichier : PA130670.JPG**

**Description :**

Sol remanié et piquet planté dans la tourbière (flèche).



<b>Photo no : 19</b>	
<b>Fichier : PA130685.JPG</b>	
<b>Description :</b> <p>2<sup>e</sup> cours d'eau touchée par des travaux. Toutefois, la végétation herbacée sur les tas de sable (à gauche du cours d'eau), laisse croire que les travaux d'excavation dans ce cours d'eau n'ont pas été réalisés récemment.</p>	

<b>Photo no : 20</b>	
<b>Fichier :</b>	
<b>Description :</b>	

<b>Photo no : 21</b>	
<b>Fichier :</b>	
<b>Description :</b>	

# RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides  
Région : Laurentides

## 1. Identification

Date de l'inspection : 2012-05-15	Heure d'arrivée : 10 h 15	Heure de départ : 10 h 55
Inspecteur : Nathalie Tardif	Accompagné de : Yves Marquis	

N° intervention : 300710305	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00	N° du rapport d'inspection : 400924474
N° demande : 200287408	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Suite à l'avis de non-conformité daté du 14 octobre 2010, vérifier si les correctifs demandés ont été réalisés	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Succession Paul-Euclide Miron (tourbière montée Kavanagh)	
Nom usuel du lieu : Denis, Claude, Claudette Miron ;	
N° du lieu : X2123349	Type de lieu : tourbière
Localisation du lieu inspecté : Ancien cadastre : 051490-De Salaberry, Canton de, Rang/Concession/Bloc. : 7, No lot : 522	
Coordonnées géographiques du lieu : 46,140608421200;-74,553808587000	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Succession Paul-Émile Euclide		53-54	Y2086756

Conditions météo
Ensoleillé

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 17	Nombre de photos annexées au rapport : 6
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type <i>PowerShot A495</i> de marque Canon.	
Les photos originales sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\tarna02	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune, à ma connaissance, n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos panoramiques qui ont été assemblées à l'aide du logiciel Canon PhotoStitch 3.1.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	A-2	Positionnement de la prise des photos, Inspection du 15 mai 2012
	A-3	Croquis rapport de l'inspection du 13 octobre 2010
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
			<input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Un avis d'infraction a été délivré en octobre 2010 pour des travaux d'excavation dans un cours d'eau et une tourbière. Il a été démontré que le cours d'eau était en fait un fossé de drainage.

Les correctifs sont donc la restauration de la tourbière. Le remblai des tranchées et éventuellement la végétalisation des fossés remblayés.

Une visite du biologiste, Monsieur 23-24 a confirmé que les travaux de remblayage des tranchées étaient réalisés. Il a mentionné qu'il lui semblait peut-être pertinent d'effectuer un minimum de plantation afin d'aider la reprise végétale. Il m'a demandé d'aller sur le terrain afin d'évaluer nos demandes. Comme j'allais dans ce secteur le lendemain avec un biologiste du département de l'analyse, je lui ai répondu que j'irais dès le lendemain.

## 3. Description de l'inspection

Nous nous stationnons à proximité de la Montée Kavanagh. Nous nous dirigeons vers le site. À notre arrivée, j'identifie une *Viola* sp. Nous arrivons à la tranchée C identifiée sur le croquis présent au rapport de l'inspection du 19 juillet 2011 (Voir A-3). Je constate que la tranchée a été en majeure partie remblayée (Photo 1). Il y a accumulation d'eau au niveau du remblai (Photo 2). Je constate, cependant, que la tranchée n'a pas été remblayée jusqu'au fossé longitudinal. Il y a écoulement d'eau de la tourbière vers le fossé (drainage) (Photo 3). J'observe la présence d'Épinette noire, de Mélèze laricin, du Thé du Labrador, de plants de bleuets et que le sol est un tapis de sphaigne. Nous marchons à travers la tourbière et localisation des lits d'écoulements naturels (Photo 4). En marchant à travers la tourbière, nous arrivons à une tranchée en partie remblayée. Celle-ci n'a pas été remblayée jusqu'au fossé longitudinal, mais jusqu'à la limite du milieu humide (Photo 5-6). Nous longeons le fossé longitudinal et nous pouvons observer une autre tranchée avec une petite partie remblayée. Une section vers la tourbière a manifestement été creusée et vers le fossé, il n'y a pas de trace de déblayage, la végétation n'a pas été touchée. Nous terminons ainsi mon inspection.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

En superposant mes coordonnées GPS sur le croquis du rapport de l'inspection du 19 juillet 2011, je constate que nous avons observé la tranchée B et C, mais que nous nous sommes pas rendu assez loin pour la tranchée A. Cependant, dans le rapport photo du suivi des correctifs soumis par le biologiste Monsieur 23-24 il est possible de constater que le remblayage a été effectué.

La troisième tranchée observée, a été identifiée dans le rapport « Caractérisation du milieu biophysique assortie d'un plan de restauration de la tourbière » daté de octobre 2011 réalisé par Monsieur 23-24. Dans ce rapport, il est fait mention que le remblayage ne se fera que sur une superficie de 84 m<sup>2</sup> et que la partie près du fossé ne sera pas remblayé car l'excavation date d'il y a 30 ans.

Conversation avec Monsieur 23-24 17 mai 2012

J'ai mentionné à Monsieur : que le remblayage incomplet de la première tranchée observée draine le milieu humide vers le fossé. Il me mentionne qu'il va étudier le cas et me revenir avec une solution (remblayé) ou une justification car il pense qu'il y a un lien naturel. Je lui mentionne que nous considérons qu'une plantation serait nécessaire au bon rétablissement de la végétation. J'ai mentionné l'épinette noire et le Mélèze laricin. Monsieur Lapointe va me faire parvenir un plan de plantation d'ici 2 semaines.

Deuxième conversation avec Monsieur 23-24 7 mai 2012

Monsieur 23-24 me dit que ses clients veulent que le dossier soit terminé rapidement. Il aimerait nous soumettre un plan sommaire de plantation et effectuer celle-ci lundi prochain, soit le 21 mai 2012. Il me mentionne qu'il a de la difficulté à trouver du Mélèze laricin. Il pense planter seulement de l'épinette noire.

Il va me faire parvenir le plan par courriel cet après-midi.

Date de l'inspection : 2012-05-15

No de gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00

5. Conclusion

Les correctifs sont incomplets, mais en voit d'être terminés. Le consultant va nous revenir avec la problématique de la tourbière drainée dans le fossé, il y aurait un lien naturel.

6. Recommandations

Prévoir une seconde inspection afin de confirmer que les correctifs sont entièrement complétés.

Signature :

Date de rédaction : 2012-05-18

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :

Fonction : *Chef d'équipe.*

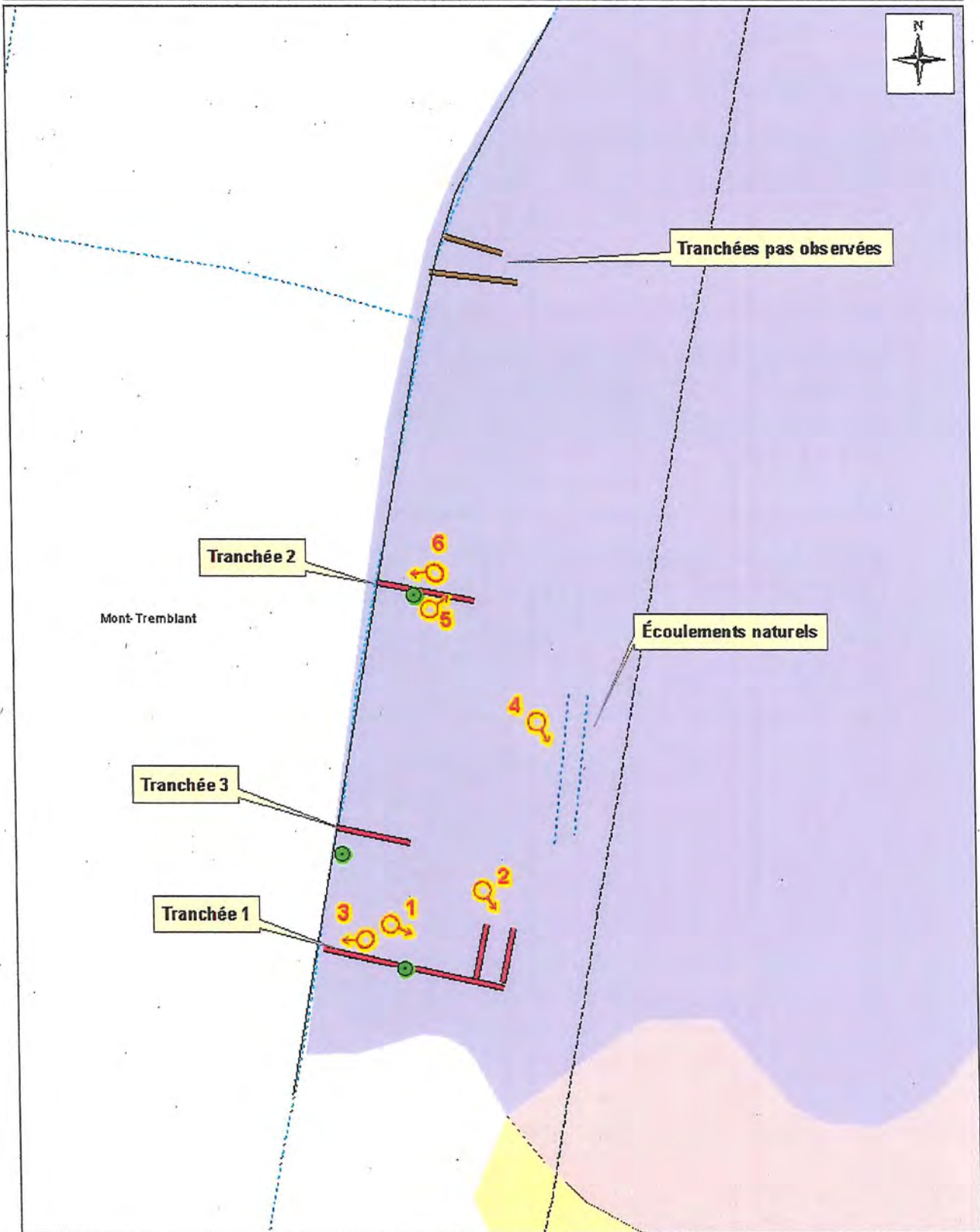
Signature :

Date : *18 mars 2012*

Commentaires :

A-2 : Croquis

Positionnement de la prise des photos,  
Inspection du 15 mai 2012, Mont-Tremblant



LÉGENDE :

- Point géoréférencé
- no de la photo et angle de prise de vue
- Milieux humides écoforestiers:
- Herbaçaie
- Marécage résineux très pauvre
- Marécage résineux riche

Échelle : Mètres

Source des données :  
Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : © Gouvernement du Québec  
Orthophotographies : © Gouvernement du Québec  
ou © Commisariat métropolitain de Montréal  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.

Réalisé par :  
Nathalie Tardif

Ministère du  
Développement durable,  
de l'Environnement  
et des Parcs  
**Québec**

**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides  
Région : Laurentides

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-07-05	Heure d'arrivée : 10 h 54	Heure de départ : 12 h 25
Inspecteur : Nathalie Tardif	Accompagné de : Sophie Janelle	

N° intervention : 300737693	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00	N° du rapport d'inspection : 400955776
N° demande : 200287408	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier la conformité des travaux correctifs réalisés suite à l'avis de non conformité daté du 14 octobre 2010 (Étape - Plantation)	

**Lieu inspecté**

Nom du lieu : Succession Paul-Euclide Miron (tourbière montée Kavanagh)	
Nom usuel du lieu : Denis, Claude, Claudette Miron ;	
N° du lieu : X2123349	Type de lieu : tourbière
Localisation du lieu inspecté : Ancien cadastre : 051490-De Salaberry, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. :7, No lot :522	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,140608421200;-74,553808587000	

**Intervenant du lieu**

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Succession Paul-Émile Euclide		53-54	Y2086756

**Conditions météo**

Ensoleillé
------------

**Personnes rencontrées**

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

**Mode d'identification**

But expliqué : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de :

**Plainte**

Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
---

**Photos numériques**

Nombre de photos prises sur le terrain : 10	Nombre de photos annexées au rapport : 4
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type PowerShot A495 de marque Canon.	
Les photos originales sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\tarna02	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune, à ma connaissance, n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos panoramiques qui ont été assemblées à l'aide du logiciel Canon PhotoStitch 3.1.	

**Autres pièces annexées au rapport**

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	A-1	Localisation de la prise des photos lors de l'inspection du 5 juillet 2012.
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	A-1	Photos et planche contact



**Échantillons**

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

**2. Mise en contexte (facultatif)**

Un avis de non-conformité a été émis le 14 octobre 2010 suite à des travaux de déblai (drainage) dans une tourbière. Une inspection de suivi a été réalisée le 15 mai 2012 et il en est résulté que nous avons demandé à l'intervenant d'effectuer une plantation. Il s'agit d'une plantation d'épinette noire sur le matériel de remblai mis en place.

**3. Description de l'inspection**

À notre arrivée, je constate que la plantation a été effectuée (Photo 1). Je constate que certains plants sont déterrés et en train de mourir (Photo 2). Il se peut qu'il s'agisse des chevreuils ou d'une méthode déficiente de plantation. Sophie Janelle et moi replantons quelques plants.

Nous longeons le fossé pour voir les autres sites où la plantation était prévue, je constate que celle-ci a été effectuée (Photo 5-6).

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

**20 août 2012, Conversation téléphonique avec**

**consultant**

Il m'informe que ses clients aimeraient une confirmation écrite que le manquement est corrigé. Il me confirme qu'il va effectuer une visite pour vérifier l'état de plantation et remplacer les plants morts.

**5. Conclusion**

Les travaux correctifs exécutés sont jugés satisfaisants. L'intervenant a demandé une lettre de confirmation de fermeture de dossier.

**6. Recommandations**

- Fermer le dossier
- Transmettre lettre de fermeture de dossier à l'intervenant

Signature :

Date de rédaction : 2012-08-23

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Sophie Daigneault

Fonction :

Signature :

Date :

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre lettre de fermeture
- Fermer le dossier

Annexe 1 - Photos

Photo no : 1

Fichier : Photo 001.jpg

Description :

Plantation d'épinette noire



Photo no : 2

Fichier : Photo 003.jpg

Description :

Certains plants sont ressortis du trou de plantation



Photo no : 3

Fichier : Photo 009.jpg

Description :

Plantation réalisée



Photo no : 4

Fichier : Photo 010.jpg

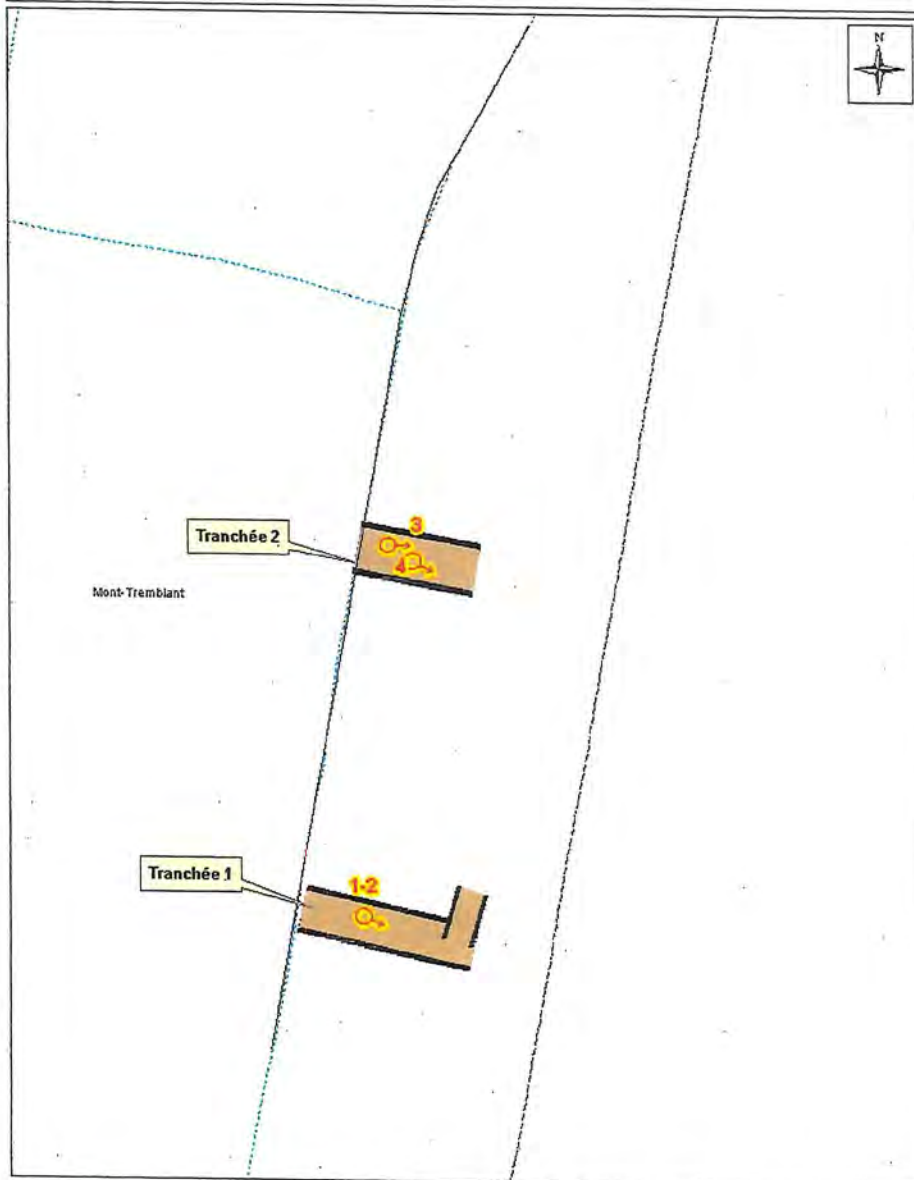
Description :

idem



### Croquis

#### Positionnement de la prise des photos, Inspection du 5 juillet 2012, Mont-Tremblant



**LÉGENDE :**



no de la photo et angle de prise de vue

Échelle : 0 12,5 25 50 75 100 125 Mètres

Source des données :  
Données géométriques : planimétrie, altimétrie, etc. © Gouvernement du Québec  
Orthophotographie : © Commission de géographie  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.

Réalisé par :  
Nathalie Tardif

Ministère du  
Développement durable,  
de l'environnement  
et des Parcs  
**Québec**

## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides  
Région : Laurentides

### 1. Identification

Date de l'inspection : 2012-09-14 et 2012-10-04	Heure d'arrivée : 9 h 28 9 h 31	Heure de départ : 10 h 38 12 h 04
Inspecteur : Sophie Janelle-Morin		Accompagné de : Valérie Dubois-Dufour (DRAE)

N° intervention : 300762393	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00	N° du rapport d'inspection : 400966204
N° demande : 200350292	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant des travaux dans un milieu humide au bout de la plantation de pin.	

### Lieu inspecté

Nom du lieu : Succession Paul-Euclide Miron (tourbière montée Kavanagh, Mont-Tremblant)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2123349	Type de lieu : tourbière
Localisation du lieu inspecté : Ancien cadastre : 051490-De Salaberry, Canton de, Rang/Concession/Bloc : 7, No lot :522	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,140608421200;-74,553808587000	

### Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Succession Paul-Euclide Miron	Propriétaire	53-54	Y2086756

### Conditions météo

Ensoleillé, 25 degrés Celsius

### Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Fannie Allard-Richard	Inspectrice en bâtiment, Mont-Tremblant	
Sandra Gagné	Service à l'environnement, Mont-Tremblant	
Denis Miron	Propriétaire	

### Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Toutes les personnes présentes			

### Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	---	--------------------------------

### Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 40	Nombre de photos annexées au rapport : 11
<p>Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Sophie Janelle-Morin avec un appareil photo de type Canon PowerShot A580. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\janso01</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.</p>	

**3. Description de l'inspection****Inspection du 4 octobre 2012 (avec la DRAE)**

Les travaux d'excavation dans une tourbière et dans le littoral d'un cours d'eau ont été confirmés sur le terrain par la DRAE. Un rapport d'avis professionnel sera déposé prochainement.

Nous circulons à l'extrémité Est du lot. Un tuyau d'un diamètre de 17 cm a été installé récemment sur le chemin pour permettre l'écoulement d'un cours d'eau (photo 7). Selon la fiche technique #8, un ponceau doit avoir un diamètre d'au moins 45 cm et ne doit pas réduire de plus de 20% la largeur du littoral du cours d'eau. À cet endroit, la largeur du cours d'eau est de 70 cm. Il y a donc une réduction de plus de 20%.

Nous suivons le chemin, en direction Nord. Des travaux ont été réalisés récemment dans la tourbière, puisqu'une zone dénudée de végétation est présente sur le chemin (photo 8). Des ponceaux en béton ont été retirés du chemin (photo 9). Le sol est gorgé d'eau et nos pieds s'enfoncent. J'effectue un sondage (S3) dans le chemin. La tarière s'enfonce sans résistance et le trou se remplit d'eau (photo 10). Nous observons une épaisseur de tourbe de plus de 1,0 m. J'identifie une plante obligée des milieux humides, la sarracénie pourpre (*Sarracenia purpurea*). Ces caractéristiques me permettent de confirmer qu'il s'agit d'une tourbière.

Nous suivons le cours d'eau vers le Sud. Des travaux d'excavation du cours d'eau et de déboisement ont été réalisés récemment (photo 11). J'effectue un sondage (S4) dans la zone déboisée. Nous observons une tourbe d'une épaisseur de 39 cm. J'identifie des arbres facultatifs des milieux humides : *Picea mariana* et *Larix laricina*. Ces caractéristiques me permettent de confirmer qu'il s'agit d'une tourbière.

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

Le 14 septembre 2012, nous communiquons avec **23-24**, le consultant en environnement mandaté par la succession de Paul-Euclide Miron. Il nous confirme qu'il n'a eu aucune communication avec les propriétaires depuis un à deux mois. Il n'a pas fait de caractérisation récente du terrain. Il a envoyé un courriel aux propriétaires leur conseillant d'effectuer une caractérisation et de faire une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP avant de développer les terrains. Lors d'une conversation téléphonique avec le consultant le 24 septembre 2012, celui-ci me confirme qu'il a fait une caractérisation très sommaire de la portion Sud du terrain. Selon lui, il y aurait un cours d'eau sur la propriété.

Sur l'atlas du MDDEFP, je confirme que les travaux d'excavation dans la tourbière affectent au moins 790 m<sup>2</sup> (0,079 hectare) de la tourbière d'une dimension d'environ 70 hectares, ce qui correspond à 0,1 % de superficie affectée par les travaux.

Le 7 novembre 2012, je rencontre le consultant mandaté par la famille Miron, avec une analyste de la DRAE. Nous convenons des mesures correctives. Pour l'instant, les propriétaires sont de bonne foi et veulent collaborer. Le manquement a été commis suite à une incompréhension du dossier.

**5. Conclusion**

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages dans le littoral d'un cours d'eau et dans une tourbière, soit avoir réalisé des travaux d'excavation, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation du Ministère;

Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 2

**Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements****Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain**

- Aucune atteinte ou aucun risque d'atteinte (Mi)

**Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune**

- Conséquences réversibles en tout ou en partie (Mo)

**Vulnérabilités du milieu affecté ou susceptibles d'être affecté**

- Milieu récepteur sensible ayant une très faible superficie affectée, soit environ 0,1% de superficie affectée (Mo)

J'évalue les conséquences des manquements modérés.

Date de l'inspection : 2012-09-14

No de gestion documentaire : 7430-15-01-02598-00

## 6. Recommandations

- Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 22 al. 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Je recommande d'évaluer la possibilité d'imposer une sanction administrative pécuniaire pour le manquement à l'article 22 al. 2 de la LQE (article 115.25- 1 000 \$ pour une personne physique), afin d'inciter la personne à apporter rapidement les mesures correctives.
- Je recommande de planifier un suivi de manquement (sans inspection) d'ici le 30 novembre 2012 afin de s'assurer de recevoir un plan des mesures correctrices.

Signature :

Date de rédaction :

7 novembre 2012

## 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :  
Sophie Daigneault

Fonction :  
Coordonnatrice

Signature :

Date :  
\_\_ novembre 2012

### Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité (envoyé le 22 octobre 2012).
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional.
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité.

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : IMG\_3359.jpg

Description :

Tranchée excavée dans la tourbière sans autorisation. Talus abrupts et instables constitués de sédiments fins.



Photo no : 2

Fichier : IMG\_3361.jpg

Description :

Accumulation importante de sédiments près des ponceaux.



Photo no : 3

Fichier : IMG\_3364.jpg

Description :

Dépôt des matériaux d'excavation de la tranchée. L'absence de végétation sur les monticules indique que les travaux ont été effectués récemment.



**Photo no : 7**

**Fichier : IMG\_3387.jpg**

**Description :**

Installation d'un tuyau dans un cours d'eau, sans autorisation. Le tuyau n'est pas considéré comme un ponceau, puisqu'il ne respecte pas la fiche technique #8.



**Photo no : 8**

**Fichier : IMG\_3392.jpg**

**Description :**

Travaux d'excavation récents dans la tourbière.



**Photo no : 9**

**Fichier : IMG\_3403.jpg**

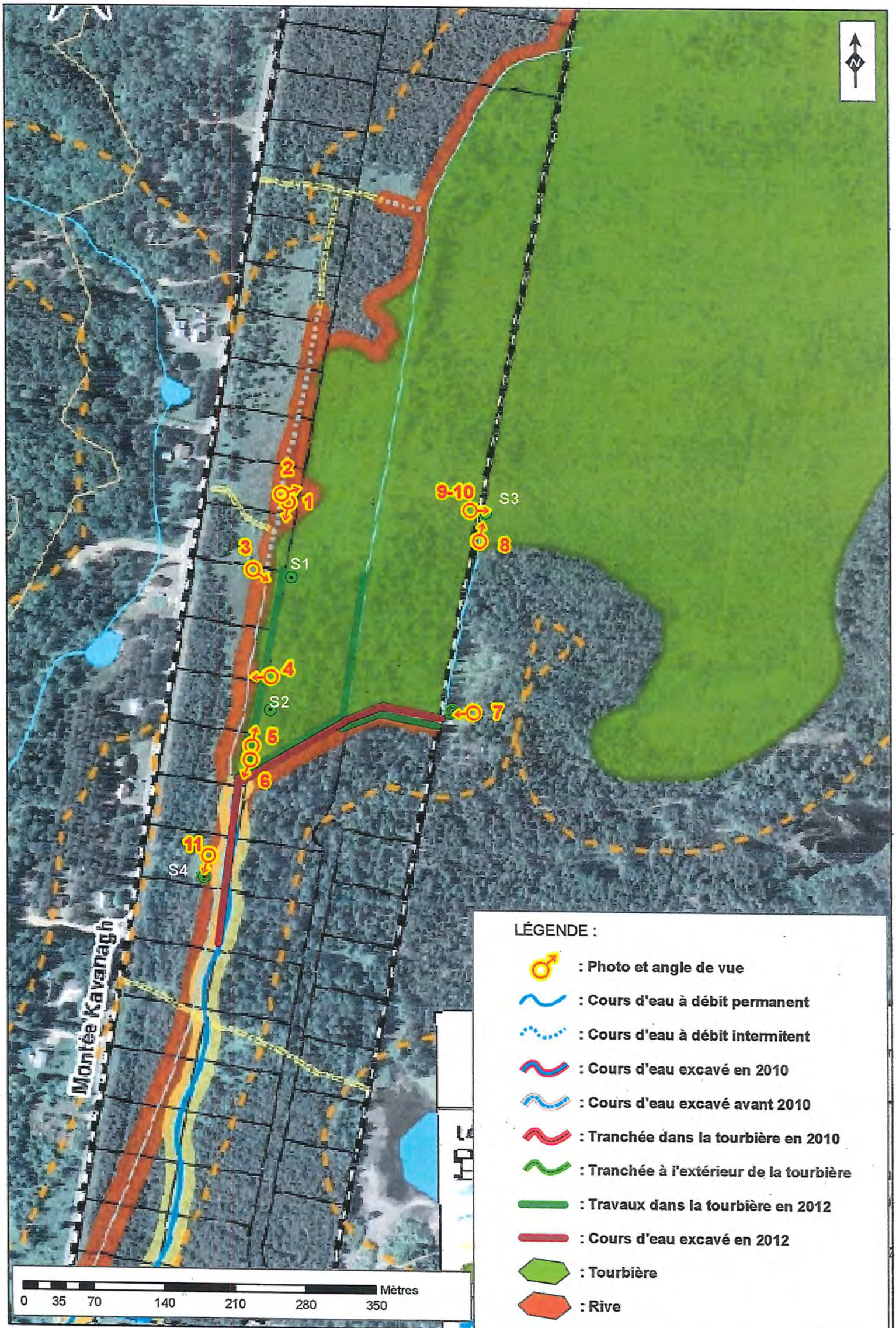
**Description :**

Retrait d'un ponceau en béton.





Localisation des travaux exécutés dans la tourbière et dans le cours d'eau. La délimitation de la tourbière, des cours d'eau et des rives proviennent du rapport du consultants en environnement.



Sources des données:  
Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : Gouvernement du Québec  
Orthophotographies : Gouvernement du Québec ou Communauté urbaine de Montréal

Réalisé par : Sophie Janelle-Morin



AVIS PROFESSIONNEL - SAP

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et  
des Laurentides  
Région : DR 15

Nom du demandeur : Sophie Janelle-Morin

Date : 24 septembre 2012

Coordonnées du dossier

Nom de l'intervenant (SAGO) : Y2086756

Nom du lieu (SAGO) : Succession Paul-Euclide Miron

N° du lieu d'intervention (SAGO) : X2123349

N° gestion documentaire (SAGO) : 7430-15-01-02598-00

Nature du manquement : Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages dans le littoral d'un cours d'eau et dans une tourbière, sans avoir obtenu préalablement du ministre un certificat d'autorisation.

1. Mandat

Décrire l'objet de l'avis à produire.

Le présent avis vise à fournir au CCEQ mon opinion quant à savoir si les travaux ont été réalisés dans un cours d'eau et dans une tourbière.

2. Synthèse des faits

Énumérer les principaux faits à partir desquels l'avis est produit (observations de l'inspecteur, résultats d'analyse d'échantillons, etc.)

Constatation des travaux par l'inspectrice, Sophie Janelle-Morin, lors d'une visite de suivi des travaux correctifs au plus au nord du terrain. Cette inspection faisait suite à un avis d'infraction (14 octobre 2010) pour des travaux réalisés dans un cours d'eau et une tourbière. Une caractérisation par un consultant en environnement en octobre 2011, 23-24, indique la présence d'une mélézine (végétation associée aux tourbières) à l'endroit des nouveaux travaux.

Les sondages réalisés par l'inspectrice le 14 septembre 2012 indiquent la présence de plus de 30 cm de tourbe ainsi que des espèces végétales obligées ou facultatives des milieux humides, soient les étangs, marais, marécages ou tourbières. Les travaux réalisés affectent au moins 790 m<sup>2</sup> de la tourbière, en plus des travaux d'excavation d'un réseau de drainage.

Le 4 octobre 2012, j'ai réalisé des relevés des lieux, accompagnée de l'inspectrice au dossier. 10 stations d'échantillonnage ont été caractérisées afin de déterminer si les travaux ont été réalisés dans un milieu de type étang, marais, marécage ou tourbière au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. De plus, les lits d'écoulement ont été répertoriés afin de déterminer si les travaux étaient situés dans une rive, une plaine inondable ou sur le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac au sens de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

3. Analyse

Indiquer les principaux éléments de l'analyse faite du dossier.

Les informations recueillies pour chaque station (station, numéros de photos, commentaires) sont répertoriées au tableau 1. Ces informations me permettent de statuer sur la détermination du milieu. Aux 10 stations, l'épaisseur de tourbe était supérieure à 30 cm, soit entre 39 et 152,5 cm. La majorité des espèces recensées (*Larix laricina*, *Ledum groenlandicum*, *Kalmia angustifolia*, *Sarracenia purpurea*) sont des espèces facultatives ou obligées des milieux humides.

Concernant la présence de cours d'eau, les données sont listées dans le tableau 2. Il a été observé que des lits d'écoulement d'origine naturelle (points GPS 29 et 30) se déversent dans le lit excavé (points 20, 32 à 35) pour se diriger ensuite dans le cours d'eau (point 36-37).

4. Conclusion et recommandation (Avis)

Fournir un avis clair et précis en lien avec le mandat décrit au point 1

D'après l'analyse des informations recueillies sur le terrain le 4 octobre 2012, les rapports d'inspection et les autres documents consultés, je suis d'avis que les travaux réalisés ont été faits à l'intérieur des limites d'une tourbière, d'un cours d'eau et dans la rive de celui-ci, et que les travaux ont causé un impact néfaste à l'environnement.

En effet, les deux tranchées d'excavation nord-sud qui ont été réalisées dans une tourbière drainent actuellement celle-ci. De plus, un chemin a été déboisé dans la tourbière (GPS 24 à 27). Des travaux d'excavation ont aussi été réalisés dans un cours d'eau, soit en aval du point 32 jusqu'au point 19. Ces travaux ont clairement déstabilisé les berges et causé un entraînement de sédiments au cours d'eau.

Des mesures immédiates devraient être mises en place afin d'éviter l'érosion des sols et un apport de sédiments supplémentaires au cours d'eau, telles que la pose de barrières à sédiments, ballots de pailles, paillis de coco sur les sols à nu, etc.

Il s'avérerait important de redonner un caractère naturel à ce milieu et lui permettre de remplir à nouveau ses fonctions écologiques. Il est donc nécessaire de rétablir des conditions propices (drainage, substrat, renaturalisation) au rétablissement de la végétation naturelle.

Les déblais aux abords des tranchées devraient être retirés jusqu'au terrain naturel. Ces matériaux pourront être utilisés pour remplir les tranchées jusqu'au niveau d'excavation initial, en prenant toutes les mesures nécessaires afin de ne pas contaminer le cours d'eau (bouchon d'argile, barrières à sédiments, ballots de pailles, etc.). Les rives (berges et talus) du cours d'eau devront être stabilisées et les matériaux d'excavation présents en rives devront être retirés et déposés à l'extérieur de tout milieu sensible si non utilisé pour remblayer les tranchées. Pour la restauration du couvert végétal (aux abords des tranchées, en rives et à l'endroit du chemin déboisé) on devra viser le rétablissement d'une tourbière dominée par les essences retrouvées sur place. La densité de plantation pour les arbres doit être d'au maximum 5 mètres et celle pour les arbustes d'au maximum 2 mètres centre à centre, répartis uniformément. Un épandage manuel uniforme de semences d'un mélange de graines de plantes herbacées indigènes conçu pour les milieux humides à un taux de 1 kg/50 m<sup>2</sup> sur l'ensemble de la zone affectée par les travaux et tout sol mis à nu devra également être réalisé. L'application des semences doit se faire préférentiellement en absence de grands vents et lors d'une pluie légère.

## 5. Bibliographie et outils utilisés

Faire la liste des principaux documents consultés, de même que des répertoires, systèmes, etc. utilisés.

- BOUDREAU, J. et SOKOLYK, M., 2009. *Plantes sauvages des milieux humides*. Les éditions de l'homme, Montréal, 159 p.
- LAPORTE, A. 2011. *Caractérisation du milieu biophysique assortie d'un plan de restauration de la tourbière*. Dossier EC-1137, 14 p.
- LEBOEUF, M., 2007. *Arbres et plantes forestières du Québec et des Maritimes*. Éditions Michel Quintin, Waterloo, 391 p.
- MARIE VICTORIN, frère, 2001. *Flore laurentienne, 3<sup>e</sup> édition*. Gaëtan Morin éditeur ltée, Montréal, 1093 p.
- MDDEP, 2007b. *Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, 10 p. et annexes.
- MDDEP, 2008. *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Note explicative sur la ligne naturelle des hautes eaux : la méthode botanique experte*, 8 p. + annexes.

## 6. Annexes

Faire la liste des documents joints (figures, tableaux, etc.)

- Tableau 1 : Description de la caractérisation de chaque station d'échantillonnage
- Tableau 2 : Caractérisation d'un cours d'eau
- Carte des relevés terrain
- Carte des points GPS

**Nom :** Valérie Dubois-Dufour

**Titre et qualifications professionnelles :** Analyste, biologiste

**Signature :**

**Date :** 12 décembre 2012

Rapport photos

**Photo # PA040288 :**

**Position :**  
Point GPS 16

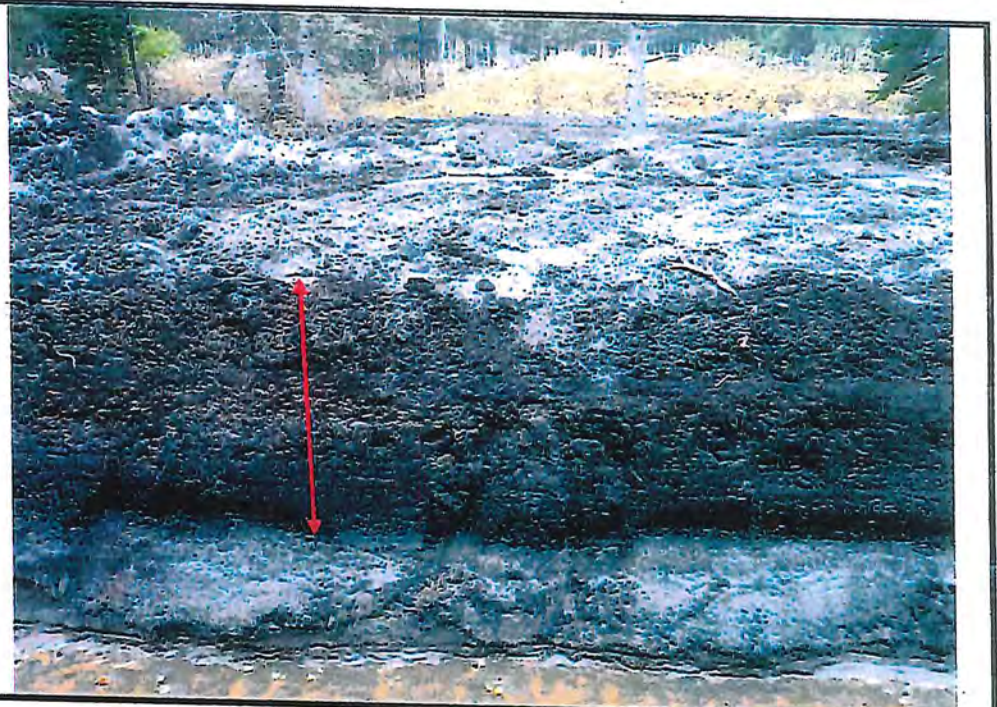
**Note :**  
60 cm de tourbe aux abords de la tranchée.



**Photo # PA040294 :**

**Position :**  
Point GPS 18

**Note :**  
On remarque l'épaisseur de tourbe (plus de 30 cm) dans la tranchée jusqu'à l'argile.



**Photo # PA040297 :**

**Position :**  
Point GPS 20

**Note :**  
La tranchée excavée dans la tourbière se déverse directement dans le cours d'eau. Le matériel d'excavation de la tranchée et du cours d'eau a été déposé en rive et dans la tourbière.



Photos prises par : Valérie D. Dufour

**Photo # PA040307 :**

**Position :**

Point GPS 25

**Note :**

Chemin déboisé en tourbière.



**Photos # PA040313 :**

**Position :**

Point GPS 29

**Note :**

Lit du cours d'eau naturel.



**Photo # PA040317 :**

**Position :**

Point GPS 30

**Note :**

Jonction de deux lits de cours d'eau naturels.



**Photos prises par :** Valérie D. Dufour

**Photo # PA040323 :**

**Position :**

Point GPS 33, vue vers l'amont du cours d'eau.

**Note :**

Le ponceau (vert) achemine l'eau du cours d'eau (point GPS 29).



**Photo # PA040324 :**

**Position :**

Point GPS 33, vue vers l'aval du cours d'eau (tournant à 90°)

**Note :**

Le littoral et la rive du cours d'eau ont été excavés. Les berges sont instables et les matériaux d'excavation ont été déposés en rive et en tourbière.



**Photo # PA040329 :**

**Position :**

Point GPS 36, vue vers l'aval.

**Note :**

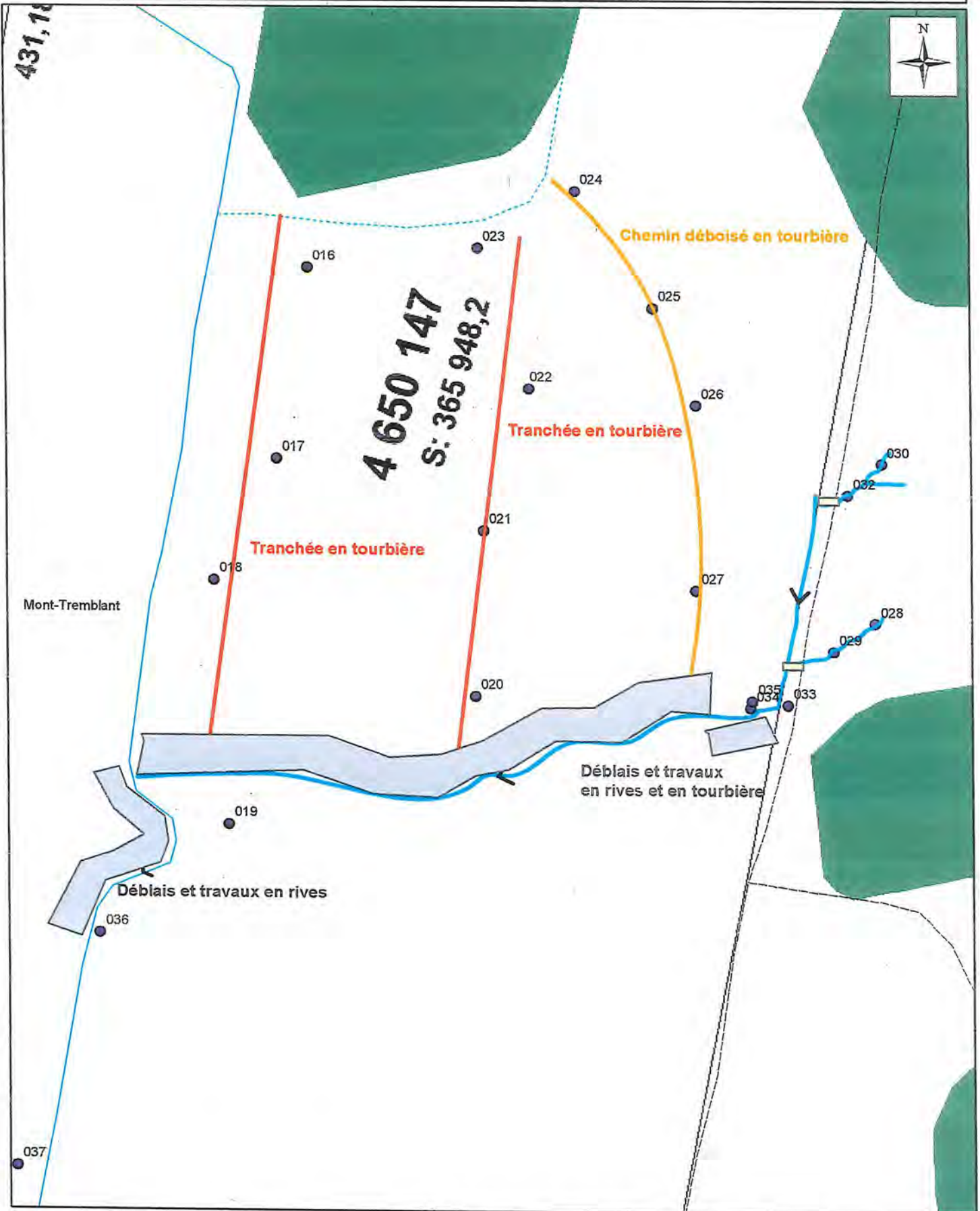
Le littoral et la rive du cours d'eau ont été excavés. Les berges sont instables et les matériaux d'excavation ont été déposés en rive.



Photos prises par : Valérie D. Dufour

# Succession Paul-Euclide Miron, municipalité de Mont-Tremblant

## Cartes des relevés GPS



### LÉGENDE :

- Point géoréférencé
- Ponceau

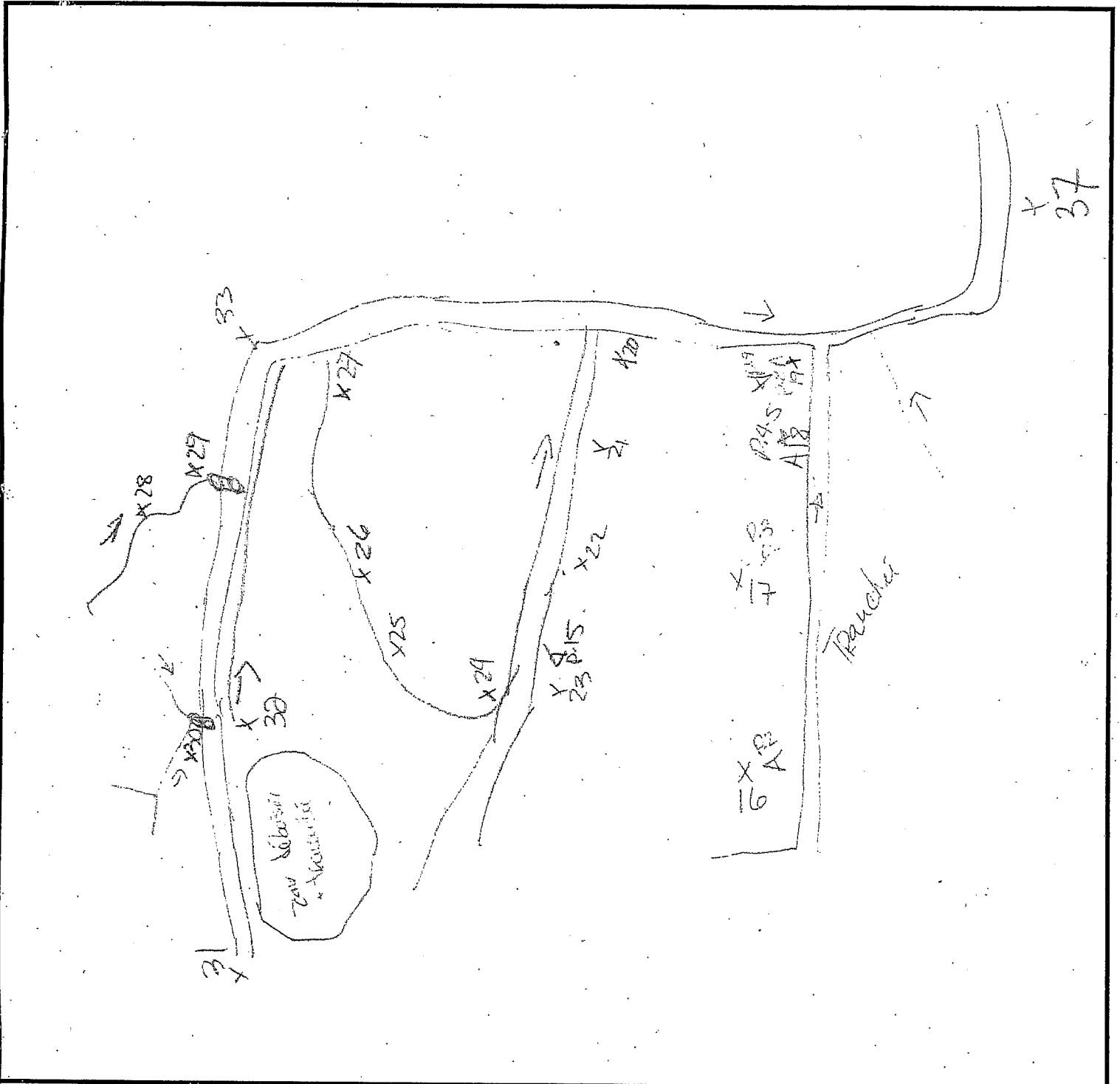
Échelle : Mètres

Source des données :  
 Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) : © Gouvernement du Québec  
 Orthophotographies : © Gouvernement du Québec  
 ou © Communauté métropolitaine de Montréal  
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.

Réalisé par :  
 Valérie D. Dufour  
 Relevés le 4 octobre 2012  
 Carte réalisée le 5 décembre 2012

Ministère du  
 Développement durable,  
 de l'Environnement,  
 de la Faune et des Parcs

# CARTE



Croquis dessiné par : VAGÈRE D DUFAR

SIGNATURE : Vagère D. Dufar

DATE DE LA RÉALISATION : 4 OCTOBRE 2012

LIEU : Rue Karangan / Mont-Trombhat

## NOTE :

Aucune échelle



Montée Kavanagh / Montée Kavanagh  
4 OCTOBRE 2012 Valérie D. Dufour

Tableau / Description de la caractérisation de chaque station d'échantillonnage

Points GPS	Stations	Épaisseur tourbe (cm)	Photos		Autres commentaires
			Station	Végétation	
16	1	60	1	2	sapin, épicéa, mélèze, ép. bl. racines hors du sol Mélèze
17	2	51	4	3	idem
18	3	152.5		5-6	Épaisseur de tourbe dans tranchée
19	4	49	7	8-9	Épicéa, mélèze, sapin racines hors du sol
20	5	51	12	11	Épicéa, mélèze, sapin racines hors du sol
21			13		excavation tranchée de 90 cm
22			14		idem de 60 cm
23	6	51	16	15	végé idem / excavation tranchée 107 cm
24	7	47	18	17	chemin déboisé dans tourbière
25-26-27					Épicéa, mélèze, épicéa, sapin racines hors du sol
<del>30</del>	8	42.5	26	27	Mélèze, épicéa
31	9	63	30	29-31	idem des tranchées (charnière partie fosse) / 4,8m épicéa, mélèze, ép. noires, épicéa / racines hors du sol
37	10	39	36		mélèze, végétation de tourbière

idem: vidéo en appendice  
col mic 91 et 92

Nom du propriétaire	Succession Paul-Ecclde Miron	Date du relevé	4 octobre 2012	Page	1/1
Adresse/lot	Monte Kavanagh	Réalisé par	Valérie D. Defaul		
Municipalité	Mont-Rambant	Notes prises par	11		

Tableau 2 Caractérisation d'un cours d'eau

No / nom	No photo	Points GPS	Largeur du lit (cm)	Hauteur du talus (cm)	Substrat	Autres commentaires
	10	20	—	—	sable	0 m de largeur sur talus
CD	19	28	168	11,5	terre	
	20	29	68	7	sable	ponceau 17cm
2 CD	25	30	40	15	terre	ponceau 17cm
	31	32	—	—	sable	emprunte fosse creuse
	30	33	1250*	120*	+550cm largeur +120cm hauteur	coin 90° + ad. ficel dimensions excavées
	35	36				coin 90°

AVIS DE RÉCLAMATION  
SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE

Sainte-Thérèse, le 25 mars 2013

Succession de Paul-Euclide Miron  
1144, rue Teasdale  
Laval (Québec) H7K 3W5

N/Réf : 7430-15-01-02598-00  
400989760

Une inspectrice de notre direction régionale a constaté le 14 septembre 2012 et le 4 octobre 2012, que vous n'avez pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement sur le lot 522, rang 7, Canton de Salaberry à Mont-Tremblant et un avis de non-conformité vous a été envoyé à cet effet.

Par conséquent, en tant que personne désignée par le ministre et conformément à l'article 115.13 de cette loi, je vous impose une sanction administrative pécuniaire de 1 000 \$ à l'égard du manquement suivant :

Avoir exercé une activité le ou vers le 6 septembre 2012 sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir exécuté des travaux dans un cours d'eau et une tourbière, sur le lot 522, rang 7, Canton de Salaberry, à Mont-Tremblant.

Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22 al. 2

Pour acquitter ce montant, vous devez libeller un chèque à l'ordre du **ministre des Finances et de l'Économie du Québec** et le transmettre, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous, à l'adresse qui y est mentionnée. Prenez note qu'à compter du 31<sup>e</sup> jour suivant la date de réception du présent avis, le montant dû portera intérêt au taux prévu par le premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale.

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, vous pouvez demander un réexamen de cette décision dans les 30 jours suivant la réception du présent avis selon les modalités indiquées au verso. Nous vous invitons également à prendre connaissance des autres renseignements importants qui y sont énoncés.

Luc St-Martin, ing.  
Directeur régional

BORDEREAU DE PAIEMENT

Transmettre votre chèque et cette partie détachable à cette adresse

Date : Le 25 mars 2013	<b>Sanctions administratives pécuniaires</b> <b>Ministère du Développement durable, de l'Environnement,</b> <b>de la Faune et des Parcs</b> Édifice Marie-Guyart 3 <sup>e</sup> étage, boîte 11 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7
Nom : Succession de Paul-Émile Euclide	
Sanction n° 400989760	
<b>Montant : 1 000 \$</b>	